

Téléphone : 02 38 42 15 15 accueil@cigalesetgrillons.com www.cigalesetgrillons.com

# CONVOCATION

Séjour « FAR-WEST » du 09 au 15 Juillet 2023 Arrivée – Départ sur place

## **Aller**

Le Dimanche 09 Juillet 2023 entre 15h00 et 16h00 sur le centre

## Retour

Le Samedi 15 Juillet 2023 entre 17h00 et 18h00 sur le centre

# Adresse du Centre

CENTRE DE VACANCES FAR-WEST ENFANTS Le Pavillon – 41 170 Sargé-sur-Braye

#### Nous vous rappelons que:

- -La feuille de l'inventaire est à placer dans la valise de votre enfant.
- -Les téléphones portables ou autres objets de valeurs sont interdits.
- -Nous vous demandons de ne mettre que le strict nécessaire dans les valises (inutile de les charger).
- -Pour les familles qui possèdent Internet, la rubrique « les news » sur le site <u>www.colo-farwest.fr</u> vous informe pendant le séjour, 2 à 3 fois par semaine. D'autre part, des photos souvenirs seront mises en ligne pendant le séjour. Vous pouvez envoyer des mails aux enfants pendant les séjours.

### Pour voir les photos : login « farwest » Mot de passe « calimity »

- Des étiquettes « bagages » de couleur seront distribuées le jour d'arrivée.

Deux numéros de téléphones portables (pour communiquer avec les enfants pendant le séjour) seront mis à disposition des familles pour joindre les directeurs des enfants ; ces informations vous seront communiquées le jour de votre arrivée.

NOUS DEMANDONS AUX FAMILLES DE NE PAS APPELER TOUS LE SJOURS.

Merci de nous retourner les documents suivants :
- Nous adresser le solde du séjour par retour soit :



Téléphone : 02 38 42 15 15 accueil@cigalesetgrillons.com www.cigalesetgrillons.com

# À PRÉPARER POUR LE DÉPART :

# > Une grande enveloppe « départ » nominative avec :

- Les enveloppes timbrées à votre adresse (afin que les enfants puissent vous écrire).
- L'argent de poche de l'enfant, ainsi que la feuille remplie et signée, dans une enveloppe cachetée.
  - Tout autre document important (ordonnance, PAI..).

# > En cas de traitement durant le séjour :

- Un sac plastique ou papier nominatif contenant les médicaments avec la posologie marquée sur chaque boite avec le nom de l'enfant.
  - Copie de l'ordonnance nominative et à jour.